

## CAHIER DES CHARGES DU MEDECIN RESPONSABLE HPCI

### 1. IDENTIFICATION DU POSTE :

**Dénomination :**

- Médecin responsable HPCI

**Rattachement :**

- Institution de soins (employeur).

### 2. POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

Direction médicale de l'établissement

- Directeur-trice médical-e

Supérieur fonctionnel :

- Commission d'hygiène de l'institution (commission HPCI)

Relations fonctionnelles :

1 Dans la structure sanitaire :

- Infirmier-ère référent-e HPCI (expert-e EPIAS), infirmier-ère Junior PCI et répondants HPCI de l'institution si fonction existante
- Commission HPCI
- Tous les professionnels collaborant dans l'institution

2 A l'extérieur de l'institution :

- Médecins unité HPCi
- Infirmière coordinatrice pour les soins aigus - unité HPCi
- Infirmière responsable - unité HPCi
- Médecins responsables HPCI des autres institutions de soins

### 3. MISSION DU POSTE :

- Assurer la mise en place les objectifs du programme cantonal contenus dans les contrats qui lient l'institution à la Direction générale de la santé
- Etre le relai des problèmes PCI à la commission HPCI de l'institution
- Etre le relai des problèmes PCI de l'institution auprès de l'unité cantonale HPCi
- Promouvoir les bonnes pratiques en HPCI auprès des autres médecins de l'institution
- Promouvoir la formation en HPCI des professionnels de la santé de l'institution

### 4. TACHES SPECIFIQUES DU POSTE :

- Etre un soutien pour les infirmiers-ères référents-es de l'institution
- Assurer le rôle d'expert pour les problèmes PCI au niveau de l'institution
- Soutenir la mise en place des surveillances HPCI
- Représenter son institution aux rencontres HPCI organisées par l'unité HPCi
- Participer aux choix des surveillances cantonales
- Communiquer les objectifs du programme cantonal à la commission HPCI
- Valoriser les résultats de surveillance à l'interne de son institution

## 5. TAUX D'ACTIVITE

- 0.1 EPT / 100 lits pour un établissement de soins aigus
- Possibilité de partager son activité entre plusieurs établissements

## 6. EXIGENCES REQUISES :

### Formation professionnelle :

- Diplôme de médecin
- Médecin cadre dans l'institution ou chef de clinique
- FMH en infectiologie recommandé mais non exigé

### Compétences particulières :

- Etre capable de travailler en interdisciplinarité
- Démontrer un esprit de collaboration et de négociation
- Posséder des compétences pédagogiques et de « leadership »